

ASSURANCE MALADIE DE COTE D OR- CS 34548
21045 DIJON CEDEX

Numéro de l'assuré : 2 66 02 71 475 144 78

Nom de l'assuré :

ISABELLE COLOMBAIN

Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.

Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple !

3646 Service gratuit
+ prix appel

Mme COLOMBAIN ISABELLE
6 RUE DE LA VANOISE
21110 GENLIS

Le 18/06/2024

> INVALIDITE - ATTESTATION DE PAIEMENT DE PENSION

Madame,

Voici le détail des paiements invalidité vous concernant pour la période écoulée.

Votre prochaine attestation de paiement invalidité sera envoyée avec votre prochaine Déclaration sur l'Honneur.

Période de paiement du 01/05/2024 au 31/05/2024

Mois de paiement	Type de pension	Pension	Majoration Tierce Personne	Allocation supplémentaire Invalidité	CSG Taux Plein	CSG Taux Réduit	CASA	CRDS	Catégorie de pension	Impôt sur le revenu *
05/2024	Droit Propre	543,53							02	0,00

* Le montant du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a été calculé sur la base d'un montant imposable de 543,53 euros avec l'application d'un taux d'imposition personnalisé de 0,00% fourni par l'administration fiscale.

Total du paiement : 543,53 euros

Pour vos demandes de RSA et de prime d'activité vous devez renseigner le montant « net social » (MNS). Le MNS est égal au montant de la pension d'invalidité plus le montant de l'allocation supplémentaire d'invalidité moins les retenues CSG moins les retenues CASA moins les retenues CRDS. A partir de mars 2024, vous pourrez retrouver votre montant « net social » pour l'ensemble des revenus salariaux et des prestations que vous percevez sur le portail mesdroitssociaux.gouv.fr.

Les paiements présentés dans ce relevé ne tiennent pas compte des éventuelles récupérations de franchises et/ou de participations forfaitaires dues au titre de la dispense d'avance de frais.



Pour toute information concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au **0 809 401 401** Service gratuit + prix appel

Ma mère touche une pension d'invalidité. Hélas je n'ai pas pu me procurer l'attestation de pension d'invalidité dans les temps, ma mère et moi-même n'habitant plus dans la même région. Je vous envoie cependant son dernier relevé de paiement de pension d'invalidité. Je pourrais vous fournir l'attestation plus tard si besoin.

Matricule : 00043
N° SS : 169087055066252
Iban / Rib : FR76 1100 6210 1952 1023 8408 362
Emploi : Technicien SAV
Statut professionnel : Technicien
Niveau : V
Echelon : I

Monsieur Olivier DARDOISE
12 Rue de la Gare
21110 COLLONGES LES PREMIERES

Entrée : 02/01/2023
Ancienneté : 1 an et 4 mois

Convention collective : Commerces de gros

Éléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales
Salaire de base	151.67	19.0191		2 884.62	
Journée de solidarité : 20/05/2024					
Congés payés pris 100524 (1 jour)	- 1.00				
Congés payés pris 130524 (0.5 jour) Matin	- 0.50				
Congés payés pris 200524 (1 jour)	- 1.00				
Salaire brut				2 884.62	
Santé					
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Invalidité Décès				2 884.62	7.0000
Complémentaire - Incap. Invalidité Décès				2 884.62	0.2740
Complémentaire - Santé					37.58
Accidents du travail & mal. professionnelles					
Retraite					
Sécurité Sociale plafonnée	2 884.62	6.9000	199.04	2 884.62	8.5500
Sécurité Sociale déplafonnée	2 884.62	0.4000	11.54	2 884.62	2.0200
Complémentaire Tranche I	2 884.62	4.0100	115.68	2 884.62	6.0100
Famille					
Assurance chômage					
Autres contributions dues par l'employeur					
Autres contributions dues par l'employeur				2 884.62	1.6460
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu	2 879.62	6.8000	195.81		47.48
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	2 879.62	2.9000	83.51		
Total des cotisations et contributions			635.12		1 055.56
Réintégration fiscale	37.58				
Montant net social	2 249.50				
Net à payer avant impôt sur le revenu				2 249.50	
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	41.91				
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	2 370.59	- 1.7000	40.30		
Taux personnalisé					
Impôt sur le revenu : cumul PAS annuel	207.06			2 209.20	
Net payé					
Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales
Mensuel	151.67		2 884.62	3 864.00	2 370.59
Annuel	758.35		14 823.10	19 320.00	12 180.29
	Congés N-1	Congés N			
Acquis	11.00	25.00			
Pris	11.00	1.00			
Solde		24.00			
Net payé : 2 209.20 euros					
Paiement le 31/05/2024 par Virement					

Les montants indiqués sur ce bulletin sont arrondis à deux décimales. Pour toute question concernant ce bulletin de paie, veuillez contacter votre employeur. Les informations contenues dans ce bulletin sont destinées à l'usage exclusif de l'employeur et de l'employé.